

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 28/06/2017 à 17 heures 30

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Pierre DESARMENIEN

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Patrice MORANCAIS, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		14 470,38	10 654,36		10 654,36	14 470,38
Opérations de l'exercice	8 777,68	19 848,90	11 029,99	10 654,36	19 807,67	30 503,26
TOTAUX	8 777,68	34 319,28	21 684,35	10 654,36	30 462,03	44 973,64
Résultats de clôture		25 541,60	11 029,99			14 511,61
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 777,68	34 319,28	21 684,35	10 654,36	30 462,03	44 973,64
RESULTATS DEFINITIFS		25 541,60	11 029,99			14 511,61

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

43 ~~Arrête~~ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont été inscrites au registre des délibérations :

DESARMIEN; VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADONNET, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, CHAMON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD, ALHERITIÈRE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Les membres du jury sont : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PÉRIER S, PÉROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD, COFFINAUD à MATHIEU.

usés : MM. KESDÜZ, BARNARD, PLAS, D'HULSTER, WELZER, MORANCAIS

Pour expédition conforme.



Accusé de réception en préfecture
223-2423031-0750170628-201-120-DE
Date de télétransmission : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017